

INSTRUCTION

N° 95-111-R62 du 31 octobre 1995

NOR : BUD R 95 00111 J

Texte publié au BOCP

COMPTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ANALYSE

Informatisation de la comptabilité des établissements pénitentiaires
dotés de l'autonomie comptable.

Date d'application : 31/10/1995

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; JUSTICE ;
ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE ; INFORMATIQUE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction R62 du 10 juin 1963.

DOCUMENTS À ABROGER

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG											

DIFFUSION

CS 46

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C - Bureau C1

La réglementation ayant trait à la comptabilité des établissements pénitentiaires telle qu'elle ressort des dispositions de l'instruction R62 du 10 juin 1963, prescrit aux comptables pénitentiaires la tenue de documents comptables normalisés correspondant à une nomenclature spécifique.

La présente instruction a pour objet d'informer les trésoriers-payeurs généraux de la mise en oeuvre progressive dans les établissements pénitentiaires dotés de l'autonomie comptable du logiciel « Gestion économique » (G.E.) permettant une édition automatisée de certains desdits documents indiqués dans le tableau présenté en annexe.

Il est précisé que cette informatisation n'entraîne aucune modification de la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR ADJOINT

J. PERREAULT

ANNEXE : Tableau des éditions automatisées

Documents édités par le logiciel « G.E. »	Nomenclature R 62
Bon de commande	modèle EP 3 510
Édition des sorties	« carnet de distributions journalières » modèle 400
Bordereau de cessions	« bordereau de sortie » modèle 3 303
Récapitulation des entrées et sorties	
Balance stock quantité et valeur	« balance mensuelle des stocks » modèle 3 305
Fiches stocks de la période	fiche modèle 413
Fiches d'immobilisations	fiche modèle 3 500
Bordereau de destruction	bordereau modèle 3 303
Journal des immobilisations entrées et sorties	
Journal des factures	
Suivis des dépenses	fiche des dépenses engagées modèle 3 002
Mention d'ordonnancement	inscription manuelle de la mention sur la pièce justificative
Bordereau journal des mandats	« bordereau journal des mandats » modèle 3 000
Ordres de virements CCP et bancaires	modèle n° 3-1
Bordereau de règlement de virements CCP et bancaires	modèle n° 102

